

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6, au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 12 juin 1847.

Nous avons dit hier que nous reviendrions sur le discours de M. Guizot concernant les affaires d'Afrique quand nous l'aurions en entier sous les yeux. En effet, ce discours pouvait seul nous apprendre les vues du gouvernement et nous rassurer au besoin sur l'avenir de nos possessions; à ce titre, il méritait donc une attention particulière. Eh bien! nous l'avons examiné avec soin, et nous devons le dire, il ne change en rien nos préoccupations, il ne nous donne aucune des garanties que nous désirons. Qu'a fait M. Guizot? Il nous a montré les points conquis par nos soldats, nous a entretenus de nos victoires, des routes que nous avons établies, des casernes que nous avons construites; mais il ne nous a rien dit qui eût trait à la colonisation. Cependant, sans la colonisation, qu'est pour nous la terre d'Afrique? Est-ce que nous pouvons constamment dépenser pour la conserver plus de cent millions par année et y maintenir une armée de cent mille hommes? C'est l'absence de colonisation qui donne aux adversaires de notre conquête d'Afrique de graves arguments; c'est parce que nous ne faisons rien de sérieux qu'ils viennent sans cesse nous répéter que l'Européen ne peut pas s'acclimater dans ces contrées, que les terres y sont improductives, et que nous ne pourrions pas les cultiver.

Eh bien! le gouvernement n'a rien entrepris de décisif jusqu'à présent en fait de colonisation, et il n'aura probablement à nous présenter que l'impraticable projet de M. Bugeaud. Quant à organiser l'Afrique civilement, on n'y songe pas encore sérieusement. Les projets d'organisation sont tous à l'étude, rien n'est prêt, rien n'est décidé, et par conséquent les choses resteront encore long-temps en l'état où elles sont. On réclame depuis long-temps à Alger, sans pouvoir y parvenir, une organisation municipale et l'application du régime hypothécaire, M. Guizot, pour calmer sans doute l'impatience des Français qui habitent l'Algérie, a affirmé que ces grandes questions seront promptement résolues; mais on sait ce que valent dans la bouche de ce ministre de pareilles promesses. Eh quoi! après dix-sept ans d'occupation, vous ne pouvez pas donner à l'Algérie une organisation municipale! vous ne pouvez pas permettre à nos compatriotes qui y résident d'avoir même une représentation locale! Mais en quoi donc cette administration gênerait-elle l'action gouvernementale? C'est ce que nous voudrions bien savoir.

Dans les pays despotiques on ne s'effraie pas des municipalités, et en France, au moyen-âge, elles étaient partout vivaces et civilisatrices. Si vous aviez une municipalité à Alger, vous pourriez mieux connaître les besoins du pays, car vous auriez un organe sérieux des vœux des habitants. Quant au régime hypothécaire, il nous semble qu'il ne pourrait que prouver que les acquéreurs de biens ne seront pas dépouillés arbitrairement, que les actes d'acquisition reposent sur des bases solides. Que craint-on en prenant une pareille mesure? Mais elle est à l'étude, et l'année prochaine elle aura sans doute encore besoin d'être mûrement élaborée. Il nous semble qu'on aurait pu dès cette session présenter un projet sérieux sur le régime hypothécaire.

Ce qu'il y a de bon de certain, c'est que nous ne devons nous attendre à aucune modification à l'état actuel de l'Algérie, c'est que nous ne pouvons pas nous considérer comme fortement établis dans cette contrée, tant que nous n'aurons pour nous y maintenir qu'une armée que les nécessités de la guerre pourraient un jour ramener en France. L'Al-

gérie ne sera *notre*, réellement *notre*, que du jour où elle aura assez d'habitants pour pouvoir se préserver des attaques des Arabes et leur tenir tête. Ce n'est pas notre armée en France qui fait notre force contre l'étranger; c'est notre population condensée, pressée, qui peut au besoin armer un million de bras pour sa défense. La terre appartient de fait et en réalité à ceux qui peuvent tout à la fois la cultiver et la défendre.

Pour arriver à la colonisation, il faudrait un système bien conçu, et l'on n'en a pas; les choses ne se feront pas d'elles-mêmes, cependant, et le *laissez faire, laissez passer*, ne portera en Afrique que des fruits stériles. Si on veut y avoir des habitants, il faut y transporter de nos compatriotes et leur fournir sous condition les moyens de s'y établir; là est toute la question. Mais il ne s'agit pas de garder cent mille hommes en Afrique en même temps qu'on y enverrait quelques milliers de colons; il faudrait diminuer proportionnellement l'effectif de nos troupes et considérer chaque émigrant comme un défenseur de la colonie. Quand nous disons qu'il faudrait diminuer l'effectif de nos troupes, c'est que nous ne croyons pas à la nécessité de maintenir cent mille hommes en Afrique pour contenir les Arabes; il y a là une surabondance de forces qu'on ne peut pas mettre en doute, et nous sommes persuadés que cinquante mille hommes, bien distribués, bien commandés, seraient suffisants pour pourvoir à toutes les éventualités. C'est une chose anormale que l'effectif actuel de notre armée d'occupation, et on ne l'a porté au chiffre où il est qu'en trompant la France sur l'état réel de l'Afrique. M. Guizot s'est bien gardé de nous parler de cette surabondance de troupes, et il ne nous a pas même laissé entrevoir qu'on aviserait prochainement à en diminuer le nombre. C'est en maintenant cet effectif désastreux et en ne colonisant pas qu'on espère sans doute amener la France à partager un jour les vues anti-algériennes de MM. de Tracy et Desjobert.

Les joueurs de bourse, afin d'exploiter la crédulité publique, se plaisent à répandre sans cesse de fausses nouvelles; c'est à eux qu'on doit attribuer la nouvelle qui s'est répandue d'un accident arrivé au chemin de fer de Marseille à Avignon. Il est certain que cette nouvelle n'avait aucun fondement; elle n'en eût pas moins agi d'une manière sensible sur le cours des actions de ce chemin si elle n'eût été promptement démentie.

De pareilles manœuvres resteront-elles donc toujours impunies? Le code pénal les réprime, et il nous semble qu'on pourrait aisément en connaître les auteurs, si on voulait s'en donner la peine. Toutefois, nous engageons le public à se tenir en garde contre les fausses nouvelles.

La lettre suivante a été adressée à MM. les membres de la commission des nouvelles taxes :

« Messieurs,

Il y a peu de jours, un projet de nouvelles taxes sur des produits du commerce et sur des denrées alimentaires vous fut soumis par l'administration municipale.

Seulement destiné à créer des ressources, ce projet n'avait point été le fruit de la méditation et du recueillement; il était, au contraire, le résultat de l'erreur la plus grande. Aussi l'administration s'empressa-t-elle d'en abandonner une partie dès les premières observations que nous avons eu l'honneur de vous soumettre.

L'administration a reconnu comme vous que tout projet de taxes sur des denrées commerciales industrielles aurait pour conséquence imminente de faire émigrer de notre cité un grand nombre de négociants, de renouveler ainsi le déplorable exemple fourni par l'établissement de l'entrepôt général.

bité par le terrible Halil-Bey.

Après avoir fait un grand dessin de ce curieux ensemble, je suis allé visiter la forteresse qui rappelle un peu, pour la beauté, les ruines superbes de Baïbourt. Des écrivains qui ont vu le Kurdistan du coin de leur feu, ce qui est très facile et peu dangereux, ont imprimé en toutes lettres que cette forteresse est romaine; il n'en est rien, elle date du douzième siècle, et la trace du grand peuple est effacée dans tout le nord, l'est et le sud du Kurdistan. La partie ouest seule, dans le Diarbékir, conserve quelques restes de leur domination.

Kiamil-Pacha, le muchir d'Erzeroum, m'ayant donné une lettre pour Halil-Bey, je suis allé le visiter. A l'extrémité d'une petite galerie ressemblant aux anciens cours d'auberges de la France, un homme se tenait accroupi, tournant dans ses doigts, selon la coutume orientale, un riche comboloï. Cet homme était Halil, la terreur de Bitlis. A trois pas de lui, en avant, se tenait sa cour, composée d'une trentaine d'agas et de beys kurdes armés jusqu'aux dents et vêtus de costumes d'une splendeur dont rien n'approche. Tous portaient le koulou blanc terminé en pointe, et ce koulou était recouvert de tant de châles et de mouchoirs qu'il était gros comme une dame-jeanne. C'est vraiment extraordinaire de leur voir porter avec tant d'aisance une pareille coiffure. Le bey m'a bien reçu et m'a invité à déjeuner, mais j'ai refusé afin de pouvoir l'examiner tout à mon aise.

Vous vous rappelez l'histoire de la vie privée d'Attila, quand le Fléau de Dieu, paré des dépouilles de vingt nations, siégeait au milieu de ses masses, alliant ainsi le luxe des nations civilisées avec la misère de la barbarie. Tel est l'effet qu'a produit sur moi Halil-Bey. C'est un homme de cinquante ans, de petite taille, entouré de vêtements flottants, bleu, rouge, orange et or. Sa moustache est peinte en rouge; de longues mèches de cheveux, teints aussi, tombent négligemment sur sa poitrine couverte de broderies. Ses doigts osseux sont surchargés d'anneaux ornés de pierres précieuses et de turquoises énormes non polies. Ses grands yeux, d'un bleu très pâle, sont entourés d'un cercle de surme violâtre, ce qui donne à sa physionomie un aspect terrible. Essayez de vous le représenter au milieu de ses séides, vêtus à peu près de même, de ses cawas persans, kurdes, abyssins, tartares, de ses nombreux esclaves; écoutez le bruit des chaînes des prisonniers qui montent de l'autre côté de la galerie leurs têtes hideuses, les sons discordants du saz qu'on joue dans le harem, et

« Vous avez dès lors compris, messieurs, que vous deviez repousser énergiquement tout projet dont les conséquences évidentes seraient de *dépouiller notre ville au profit des communes qui l'enclavent, et dont la prospérité toujours croissante signalerait la décadence et la ruine de nos intérêts immobiliers.*

« Oui, messieurs, administrateurs comme conseillers municipaux, représentants de notre cité, chargés par votre mandat de protéger, de défendre ses intérêts, vous êtes pénétrés de cette vérité, que si de semblables projets n'étaient le fruit de l'erreur, ils seraient un *acte odieux.*

« Pour bien s'en rendre compte, il ne faut que signaler la joie avec laquelle les faubourgs ont toujours accueilli nos mesures inconséquentes et funestes, qui les enrichissent.

« Nous avons rencontré des personnes qui, regardant la réunion des communes suburbaines à la ville de Lyon comme prochaine, confondaient volontiers leurs intérêts.

« Nous leur répondrons que cette agglomération serait elle-même funeste, si, à l'époque où elle aura lieu, notre ville n'était pas affranchie des octrois, car de nouveaux intérêts se révéleraient à l'instant même en dehors de Lyon; il n'y a pas de ville à octroi sans faubourgs, et, le lendemain de l'agglomération, nous nous trouverions dans une position identique à celle d'aujourd'hui, et nous aurions à nous défendre des mêmes fautes.

« Nous le savons, Messieurs, nos intérêts sont dans des mains fidèles, et l'administration a pu être égarée, mais ses intentions sont pures; elle ne demande qu'à être éclairée.

« Nous sommes placés, à cet effet, par nos concitoyens entre elle et l'opinion publique; tous les intérêts froissés se sont révélés à nous, notre conviction profonde nous fait un devoir de venir aujourd'hui les défendre tous.

« Dans ce but, nous avons l'honneur de vous soumettre un mémoire où nous avons traité la question tout à la fois au point de vue des intérêts généraux, au point de vue des intérêts de la cité et de ceux des industriels seuls aujourd'hui menacés par la taxe.

« Nous avons l'honneur, etc. LES DÉLÉGUÉS. »

Paris, le 10 juin 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La séance d'hier, à la chambre, nous a enfin indemnisés des discours précédents. M. de Lamoricière a fait justice d'appréhensions mal fondées, de supputations effrayantes mais erronées; plaise à Dieu que des hommes d'ailleurs bien intentionnés se tiennent enfin pour battus, et cessent à l'avenir de réclamer l'amodrissement, si ce n'est l'évacuation de notre colonie d'Afrique. Oui, sans doute, il faudra sentir encore à d'importants sacrifices; ce sera une raison de plus pour qu'on économise sur les dépenses inutiles, et voilà tout. Mais demandez à l'Angleterre si la possession de l'Algérie n'est pas un fait immense! Est-ce que chaque jour on ne lit pas quelque article malveillant, dans la presse de Londres, contre les Français d'Afrique? Est-ce qu'ils ne comprennent pas merveilleusement que Gibraltar est amoindri par la possession de ces deux cents lieues de côtes sur le bassin méditerranéen, en face de Toulon? Ce qu'il faut réclamer, c'est la fortification de ces côtes, c'est l'achèvement du port d'Alger, et la lenteur avec laquelle les travaux s'exécutent mériterait que la chambre formulât un blâme contre ce ministère qui voit son *exegi monumentum* dans les mariages espagnols, et qui ne veut rien faire de plus, surtout si l'Angleterre s'en offense!

Après M. de Lamoricière, on a entendu M. Guizot et M. Dufaure. M. Dufaure n'a pas eu de mal à mettre le ministre en contradiction avec lui-même. Celui-ci a mis l'expédition de Kabylie sous la responsabilité du cabinet, et il a dit que le gouvernement l'avait autorisée. Mais la commission avait dans les mains des pièces qui disaient le contraire. Le gouvernement a donc eu deux avis en même temps, à quarante-huit heures d'intervalle! Ce n'est pas tout: M. Guizot, l'an dernier, trouvait l'expédition impolitique et inique; d'où vient qu'elle est devenue politique et juste? Car les Kabyles n'ont pas bougé, et leurs montagnes nous fournissent de nombreux travailleurs, des manœuvres, des jardiniers.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 15 JUIN 1847.

MOEURS KURDES.

VISITE A KHAN-MAHMOUD ET HALIL-BEY.

Térit (Mésopotamie), 2 janvier.

J'arrive un peu tard pour remplir la promesse que je vous avais faite en partant de Constantinople; mais je viens de faire un voyage si long, si difficile et si plein de périls, que tout cela, joint aux nombreux travaux que j'ai dû exécuter, est venu, malgré moi, paralyser ma bonne volonté.

Après avoir parcouru toute la Haute-Arménie, depuis le Lazistan jusqu'à la frontière persane, je suis revenu pour la seconde fois à Erzeroum, où j'ai mis en ordre les nombreuses inscriptions que j'avais relevées dans les célèbres ruines d'Ani, dans le pachalik de Kars et dans les contrées à peine connues d'Arsinicki, d'Oltée et de Kakou.

Dieu m'a favorisé, et mon voyage a été heureux au point de vue de l'archéologie et de la géographie. Puis j'ai traversé tout le Kerman ou le petit Kurdistan, la pachalik de Mouch, la magnifique chaîne des monts Nemrod, et, après de cruelles fatigues, je suis arrivé à Bitlis, capitale du grand Beylik de ce nom.

Il n'y a pas deux villes au monde comme Bitlis. Toutes les maisons sont en belles pierres rougeâtres, soigneusement taillées, et percées de larges fenêtres à ogives persanes dans le goût des douzième et treizième siècles. Trois grands torrents traversent la ville, de sorte que les maisons se trouvent assises sur des pentes ombreuses s'élevant en amphithéâtre jusqu'au premier plateau des grandes montagnes qui enserrant Bitlis de toutes parts. Chaque maison a des vergers pleins de beaux arbres, ou au moins une élégante tourelle ombragée par un noyer ou un bouquet de peupliers; puis à chaque instant on retrouve les torrents rapides des cascades dominées par un hief délicieux, et au milieu de cette nature si pittoresque, si fleurie, si animée, on aperçoit un vaste château Seloujoukide, bâti sur une masse calcaire, et sur le sommet d'une colline située au milieu de la ville, dominant les indrésés, les minarets des mosquées, apparaît le charmant konak ha-

vous aurez une faible idée du spectacle auquel j'ai assisté. Il n'y avait rien de rassurant au milieu de ces hommes farouches qui convoitaient nos armes, nos bottes vernies et jusqu'à nos nizams brodés. La conversation a été insignifiante. Halil-Bey m'a fait asseoir à côté de lui, tandis que tous ses chefs restaient debout; et, après le café servi à plusieurs reprises, lui ayant demandé un chef kurde pour me conduire chez Khan-Mahmoud, le célèbre inoumis, il m'a fit d'une voix rauque que j'étais le bienvenu dans son beylik, et qu'il ferait tout pour m'être agréable. En effet, il m'a envoyé le lendemain un cawas porteur d'un ordre pour les agas de chaque village où je devais coucher, et tous les jours j'ai voyagé avec un de ces hommes jusqu'à Norko, bourgade située sur les bords du lac de Van.

Je viens d'avoir la visite d'Omar-Aga, chef de notre village. Dans ce pays barbare c'est comme en France au commencement de la conquête. Les rayas travaillent pour un chef d'une autre race, et, comme en Occident, ces hommes laborieux sont bien misérables. Ceux-ci le sont plus encore que ne l'étaient les Gaulois; car, différant de mœurs et de religion, les Kurdes y regardent moins quand il s'agit de les maltraiter ou de les pressurer. Notre Omar est venu, comme tous ses frères, pour nous piller; j'en ai été quitte pour des cartouches. Ces brutes s'imaginent que je dois leur donner quelque objet du Frangistan, et je ne puis leur faire entrer dans la tête qu'il me faudrait cent chevaux de bagage pour suffire à de pareilles exigences; car leur dis-je sans cesse: « Tai, tu me demandes mon cheval, mais ce matin un autre me l'a demandé; hier c'était ton bey qui voulait mes pistolets, ses cawas, ses agas à qui il fallait le ceinturon de mon sabre; demain ce sera le chef de l'autre village, et ainsi de suite. Comment veux-tu que je fasse si je reste trois ans absent de ma maison? » Puis ce sont des bakchis sans nombre, et parfois des pilleries et des avanies.

Tout ce pays est désolé par la misère. Notre Attila le pressure jusqu'à la moelle, et les agas kurdes me disent tout bas que Chérif-Bey, qu'ils nomment Chérif-Pacha, valait beaucoup mieux. Comme les malheureux Arméniens tiennent le même langage, on peut conclure de là que ce chef fameux, retenu Erzeroum par l'excellent Kiamil-Pacha (dont chacun d'ailleurs loue l'équité et la générosité), valait mieux que le nouvel administrateur.

Toute la magnificence du golfe de Naples est effacée devant la splendeur du lac de Van ou de Norko. Il n'y a pas dans le monde entier de plus belles lignes de montagnes, une couleur plus riche et des terrains plus accidentés.

M. Guizot a été battu, et le silence du centre, à part l'approbation de quelques amis dévoués à sa mauvaise fortune, les Chegaray, les Lacoste, les Dumas, lui a causé une si forte impression qu'il a quitté la tribune sans avoir la force de finir son discours. Les bancs s'étaient même dégarnis avant qu'il fût parvenu à la moitié de son exposé, vide et banal, creux et ronflant. Hélas! tout s'en va donc en ce monde, et cette parole redondante qui a si long-temps produit l'enthousiasme des ministériels est donc reconnue pour ce qu'elle était réellement, pour une outre gonflée de vent! C'était bien la peine de remplacer M. Trézel à la tribune!

Mais je me trompe: M. Guizot, s'il n'a pas su se faire applaudir, a du moins accompli une œuvre à laquelle il tenait singulièrement. Il a présenté un éloge pompeux et fréquemment renouvelé du maréchal Bugeaud. La chambre a dû remarquer cette tactique, mais personne ne l'a relevée. Quel était le but du ministre? Son but, c'était de conjurer l'effet du mécontentement de M. Bugeaud. Le maréchal a été, on le sait, contrecarré souvent par M. Guizot qu'il n'aime pas. On se souvient de la fameuse lettre qu'il écrivit il y a dix-huit mois au préfet de la Dordogne. Vingt députés ont des lettres de lui qui témoignent de ses sentiments peu favorables à ce ministre. Nous constatons ces faits, sans prétendre que l'inimitié de M. Bugeaud soit flétrissante et que son estime relève celui qui l'obtient; mais enfin le maréchal peut être un nouveau dissolvant de la majorité, s'il vient avant la fin de la session reprendre sa place à la chambre; il a gardé un grand crédit aux Tuileries, et il peut y aider à saper l'influence dont M. Guizot jouit encore dans les hautes régions. Voilà pourquoi M. Guizot a fait son apothéose, après l'avoir attaqué à la tribune, dans ses conversations de couloirs et dans le conseil.

Ce matin ont eu lieu aux Invalides les obsèques du maréchal Grouchy avec la pompe accoutumée. Le canon, qui a résonné à cette occasion, a surpris la population qui ne savait pas s'il ne s'agissait pas de la naissance d'un prince. Après la cérémonie, le cortège a défilé par le pont de la Concorde, la rue Royale et les boulevards jusqu'au Père-Lachaise. Chaque régiment de la garnison a fourni un bataillon ou un escadron, et l'artillerie une batterie. On remarquait la belle tenue de la garde municipale en pantalon blanc, ce qui contrastait un peu avec la pluie et la boue. Le char funèbre portait le corps recouvert de l'habit et des insignes de maréchal, et le cheval de M. de Grouchy suivait. La cour avait envoyé quatre voitures et autant d'aides-de-camp.

Nous avons entendu quelqu'un dire: « M. le maréchal de Grouchy aurait bien dû mourir il y a 32 ans, la veille de Waterloo! » Parmi les oraisons funèbres qui seront prononcées sur sa tombe aujourd'hui, il y en aura de plus longues, il n'y en aura pas de plus justes.

M. Duchâtel n'est pas encore de retour à Paris, et, malgré les démentis que font insérer ses collègues à certain bruit qui s'est répandu, que cette rumeur persiste à se propager. Pour nous, nous ne demandons pas mieux de croire à la lucidité d'esprit de M. Duchâtel; nous serions fâchés, d'ailleurs, qu'il eût un motif, même fondé, pour éluder la discussion qui s'élèvera bientôt à la chambre des députés, non seulement sur les promesses de pairie vendues, mais sur d'autres faits qui engagent plus directement sa responsabilité. L'affaire du privilège du troisième théâtre lyrique, revendu 100,000 fr., reviendra à la tribune, on peut en être certain, et M. Adolphe Adam est tout prêt à donner, sur cette déplorable affaire, des détails tout-à-fait édifiants, que l'assemblée voudra connaître, et que M. Debelleye est disposé à lui exposer dans leur effrayante vérité.

Plusieurs journaux reproduisent la lettre édifiante et curieuse adressée confidentiellement par M. Rouleaux-Dugage à M. Benoit Fould, et dans laquelle il l'invite à ménager la monnaie électoral des croix d'honneur, pour ne pas changer ses électeurs en ingrats dès qu'ils n'auront plus rien à recevoir. Le *Constitutionnel*, seul parmi les journaux de l'opposition, la passe sous silence. Est-ce pour être agréable à M. Fould, ou pour ne pas déplaire à M. Rouleaux-Dugage? Et ce journal croit-il que cette pièce ne mérite pas de prendre place dans la collection des documents qui démontrent la gangrène de l'époque actuelle?

On assure que le ministre fait des avances à M. de Girardin, et que si celui-ci consentait à retirer les explications écrites qu'il a remises à la commission, le ministère obtiendrait de cette commission le refus d'autorisation de poursuites, en même temps qu'on porterait la pairie à ses désirs. M. de Girardin, qui a pris soin de déclarer dans les bureaux que son opposition était momentanée, a par cela même encouragé ces tentatives qu'on fait auprès de lui. Il paraît du reste qu'il les a repoussées, la proposition de M. Guizot ne lui ayant pas paru acceptable.

On a cité tout récemment la mort de trois cardinaux survenue presque en même temps; ces trois cardinaux étaient tous trois dévoués au pape. Une lettre de Rome porte que cette coïncidence dans la mort de ces trois dignitaires de l'église a donné lieu à de très graves suppositions.

La commission d'instruction de la cour des pairs s'est réunie avant-hier pour continuer ses opérations; elle se réunira encore aujourd'hui.

Norko, avec ses arbres jaunés, formait le premier plan, tandis que le soleil colorait d'une teinte de feu les sommets neigeux de la première chaîne. Le fond était couvert d'une brume bleuâtre tirant sur le noir, tandis que l'ilot et le monastère d'Agamar, les mamelons de Van et deux petits caps étaient en pleine lumière. Les reflets du ciel dans les eaux bleues du lac étaient d'une finesse de teinte et d'une beauté remarquables. J'ai dessiné ce magnifique ensemble, relevé une très longue inscription arménienne du neuvième siècle, et le lendemain matin, mon jeune compagnon et moi, vêtus de notre plus brillant costume, nous sommes allés par un pays délicieux, à travers des gorges d'où tombent des cascades, à Alpeit, petit village couronné par une haute colline, sur le sommet de laquelle est bâtie une forteresse en cailloux et en torchis. C'est la résidence favorite du célèbre Khan-Mahmoud, le grand Kurde insoumis (1).

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je suis arrivé à la porte de ce chef fameux. Un grand nombre de guerriers kurdes étaient là. On nous a introduits dans une longue salle obscure d'une simplicité toute patriarcale. Trois petites meurtrières, garnies de papier huilé, laissaient pénétrer un jour douteux dans l'appartement. Les murs d'argile n'avaient aucun revêtement d'enduit, de mauvais tapis (*ketchés*) couvraient le sol, et vingt cheiks et beys étaient accroupis par terre autour des parvis de cette salle. Au milieu d'eux se trouvait Khan-Mahmoud, vêtu comme un simple montagnard kurde. C'est un homme de trente-huit à quarante ans, svelte, grand, nerveux; sa figure est calme et douce, ses yeux d'un gris bleu, son nez droit et fin, sa voix douce comme ses manières. Il m'a reçu avec beaucoup de courtoisie, et, sur son ordre, un esclave m'a apporté un sorbet au miel; mais je ne sais pourquoi il n'en a pas fait servir à mon jeune compagnon. Il nous a invités à déjeuner, on a servi immédiatement, et nous nous sommes accroupis en face d'une grande quantité de fruits cuits, de prunes de Bokkara, de miel, de yaourt et de laitages, mais sans viande. La conversation a été très intéressante. Je lui ai dit que je n'avais pas voulu traverser le Kurdistan sans venir saluer un homme dont l'Europe sait le nom et admire la bravoure; cela a paru lui faire grand plaisir, et il m'a répondu que l'envoyé de la France était le bienvenu chez lui et que cela l'honorait, etc.

(1) Depuis, S. Exc. Kiamil-Pacha a fait rentrer dans le devoir Khan-Mahmoud. (Note du rédacteur.)

P. S. — La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Emile de Girardin s'est réunie aujourd'hui. Elle a décidé qu'elle proposerait à la chambre des députés de livrer M. de Girardin à la pairie. Son rapport ne peut tarder à être rédigé, et le débat sur ses conclusions sera certainement porté à la chambre, en séance publique, au commencement de la semaine prochaine.

Fin de la séance du 9 juin.

La discussion des crédits extraordinaires de l'Algérie continue. M. DUBAURE: Je n'ai pas l'intention de donner à la discussion plus de vivacité et d'éclat que ne vient de lui en donner M. le ministre des affaires étrangères. Je lui répondrai avec précision.

Il a mis la pensée du gouvernement à côté de celle de la commission. Il a commencé par donner aux idées générales du rapport toute son approbation; ses observations n'ont porté que sur des points de détail. Ces observations se bornent à deux questions: l'expédition de la Kabylie et l'administration civile. C'est donc à l'une et à l'autre de ces deux questions que je m'arrêterai.

Messieurs, l'expédition de la Kabylie est venue inopinément surprendre la commission dans ses travaux. Rien ne pouvait faire supposer une pareille entreprise pour cette année. Toutes les dépêches du gouvernement détonnaient M. le gouverneur-général de cette affaire; votre commission a donc été saisie, en l'apprenant, d'un vif étonnement.

Il a paru à la majorité de votre commission qu'il lui était impossible de ne pas s'émouvoir d'un événement qui était de nature à modifier notre situation en Afrique et l'économie même du projet en discussion. Voilà pourquoi la commission est entrée dans l'examen de cette question. Que pouvions-nous faire? Notre marche était tracée par des précédents.

La commission de 1843, dont M. Magne était le rapporteur, a protesté contre les mains du président du conseil contre l'expédition de la Kabylie, déjà projetée à cette époque. Nous avons considéré comme un devoir, un devoir sacré, de faire connaître, à notre tour, notre sentiment au gouvernement. (Très bien! très bien!) On dit que le conseil a été surpris d'une démarche contraire à la constitution. Mais cette démarche n'était pas nouvelle. En 1843, le gouvernement n'a pas éprouvé de surprise. Pourquoi? C'est qu'en 1843 probablement on se croyait assez de force pour empêcher l'expédition, et qu'en 1847 on était débordé. (Très bien! c'est cela!)

Pour nous, nous avons été surpris de la réponse de M. le ministre de la guerre. Il a pris la peine de nous rappeler l'article 12 de la charte, qui donne à la couronne le droit de faire la paix ou la guerre. Cela est-il sérieux, messieurs?

Une voix: Cela est très sérieux.

M. DUBAURE: Lorsque les pouvoirs parlementaires expriment une opinion, ils ne commettent pas d'usurpation.

M. CHEGARAY: Une commission n'est pas un pouvoir.

M. DUBAURE: Si une commission, quand elle exprime une opinion, commet une usurpation, la chambre des députés usurpe donc aussi lorsqu'elle émet un vote sur une question politique?

M. CHEGARAY: Ce n'est pas la même chose.

M. DUBAURE: Vraiment il doit y avoir entre les pouvoirs des rapports de bienveillance tels, que M. le ministre de la guerre aurait pu s'épargner la peine de nous rappeler avec tant de solennité l'article 12 de la charte. (Très bien! très bien!)

Nous avons donné notre avis, notre responsabilité était à couvert, nous avons continué nos travaux. Après les explications contenues dans le rapport de la commission, je ne serais pas revenu sur cette question si M. le ministre des affaires étrangères ne l'avait portée à la tribune; car il y a ici une question beaucoup plus grave, c'est la question d'Afrique, la plus grande question peut-être qu'ait eue notre pays. J'arrive donc à la Kabylie. (Écoutez! écoutez!)

J'accepte d'abord tout ce qu'a dit M. le ministre des affaires étrangères sur la responsabilité du gouvernement. Oui, le cabinet qui siège sur ces bancs est seul responsable; j'écarte donc à l'avance du débat tout ce qui pourrait être personnel à M. le maréchal Bugeaud: le blâme et l'éloge s'adresseront au gouvernement seul.

L'honorable ministre des affaires étrangères vous a parlé de l'expédition de la Kabylie comme si c'était pour la chambre une chose toute nouvelle; mais il y a quatre ans que nous nous en occupons, et depuis quatre ans vos commissions, saisies de l'examen des affaires d'Afrique, ont exprimé sur ce point une désapprobation complète.

Nous disions: Les Kabyles sont une nation paisible qui ne nous attaque pas, qui n'a point donné asile à Abd-el-Kader, qui deux fois a refusé de le recevoir, qui n'a d'autre désir que de conserver son indépendance et ses relations commerciales avec nous. Vivons en paix avec eux.

Les Kabyles ne nous attaquaient pas; ils ne nous ont jamais attaqués. Nous entourons leur pays de toutes parts; ils ne peuvent établir de relations commerciales hors de leur pays que par notre entremise; ils se mêlent à nous comme ouvriers. Les documents publiés par M. le ministre de la guerre attestent que durant l'année 1843 on comptait dans la plaine de la Mitidja 9,555 Kabyles du Jurjura employés comme jardiniers, labourers, ouvriers. Et en présence de ces faits nous vous disions: Attendez, vous aurez les Kabyles par la force des choses; ils viendront à vous par suite de leurs relations commerciales.

Nous avions lieu de croire que ce sentiment était celui du gouvernement. Il a été communiqué à la commission deux dépêches de M. le ministre de la guerre au gouverneur-général de l'Algérie: l'une du 2 février 1847, où M. le ministre blâme le gouverneur de Bougie d'avoir dirigé une attaque contre un village kabyle; l'autre du 12 février, où M. le ministre voit dans la soumission des principaux chefs de la Kabylie la meilleure solution à donner à cette question, sans guerre et sans dépense. Enfin, l'année dernière, M. le ministre des affaires étrangères disait à cette tribune, sur cette même question, qu'attaquer les Kabyles qui ne nous attaquaient pas serait une faute, qu'il serait impolitique et inique d'aller les chercher. (Rumeurs prolongées.)

Je lui ai parlé de l'histoire de son pays, de ses aïeux; il m'a interrogé sur mes longs voyages et m'a dit en souriant que j'étais bien jeune pour être un si grand voyageur (*tchock-hadgi*). Un autre bey kurde témoignait son étonnement de me voir dans le Haut-Kurdistan venir affronter tant de fatigues et de dangers pour des choses qui lui semblaient peu importantes. Khan-Mahmoud lui a répondu avec un grand sens qui m'a frappé, en me faisant voir combien, malgré mon mauvais turc et les explications de mon domestique, il avait pénétré le sens de mes paroles. « Au retour du mchende, a-t-il dit, la France saura l'étendue de nos lacs, la hauteur de nos montagnes, le nombre et le nom de nos villages, la population et ce que signifient toutes ces ruines dont nous autres nous ne pouvons expliquer l'origine... En Orient, a-t-il ajouté, on ne paie pas des savants comme en France. Les pachas prennent l'argent du peuple et le gardent. » Il y avait de la raillerie et une certaine amertume dans sa bouche quand il a prononcé ces derniers mots. Après le café, les confitures de Perse et les tchiboucks, comme c'était un vendredi, tous ont récité leurs prières, et Khan-Mahmoud m'a congédié en me donnant un de ses officiers pour me conduire sûrement à Vastam, chez son frère Bezaké-Bey. En nous disant adieu, il m'a bien recommandé de remettre une lettre à son homme, afin qu'il pût savoir comment ses affaires avaient été reçues.

Nous avons regagné le lac, et après une marche de cinq heures, suivant tantôt la rive, tantôt la belle voie, et tantôt à travers des rochers effrayants où, si le pied du cheval glissait, on roulerait dans le lac d'une hauteur de 4 à 500 pieds, nous sommes arrivés à la nuit close dans une forteresse presque inaccessible, bâtie en cailloux et en torchis, mais d'après le système à cornes, et l'oncle du bey, en l'absence de Bezaké, nous a donné une simple mais généreuse hospitalité.

Là, j'ai recueilli des stérans kurdes; ce sont leurs chants nationaux. Tous portent l'empreinte d'une énergie farouche, et un de ces stérans était tout bonnement des imprécations contre moi; quoi qu'il en soit, c'est fort curieux, et je crois que personne n'en possède. Je les ai questionnés sur les ressources du pays, sur le sort des rayas, sur l'administration; mais ils sont si soupçonneux et si cruels, qu'il m'a fallu employer beaucoup de subtilité pour étouffer leurs murmures et les empêcher de me faire un mauvais parti. Un de ces Kurdes ne parlait rien moins que d'aller m'attendre dans les marais de Vastam pour m'assassiner, disant que j'étais venu là pour

Que s'est-il donc passé depuis l'année dernière pour que la question fût si complètement changée, que ce qui était inique et impolitique en 1846 fût devenu juste et bon en 1847? C'est la question qui me reste à examiner. (Écoutez! écoutez!)

Un premier fait s'était présenté. Un chef kabyle s'était rendu à Constantine avec l'intention de faire sa soumission entre les mains de M. le général Bedeau.

Un second fait analogue se passait à Alger: Deux des principaux chefs de la Kabylie s'étaient rendus auprès du gouverneur-général pour faire leur soumission. En apprenant cette nouvelle, nous avions éprouvé une joie véritable; ce que nous avons prévu est arrivé, il a suffi de nos relations commerciales, de la force des choses, pour amener la soumission de la Kabylie.

Un troisième fait s'était produit. L'une des clauses de la convention conclue à Alger porte que nous ne pénétrons jamais en armes dans le territoire des Kabyles dont nous recevons la soumission, et sur cette condition vous trouvez la preuve du soin avec lequel ils entendent maintenir leur indépendance.

Néanmoins l'expédition a eu lieu. Le résultat a été heureux; tout le monde s'y attendait. A l'idée de deux colonnes de 6,000 hommes, conduites, l'une par M. le maréchal Bugeaud, l'autre par le général Bedeau, personne ne pouvait avoir d'inquiétude sur la parfaite sécurité de nos armes.

Ce qui nous préoccupe, c'est le résultat définitif. Rien n'est changé à la situation de la Kabylie; les choses sont ce qu'elles étaient auparavant, sauf l'inimitié que nous y avons excitée. (Rumeurs.)

Aux centres: Et la soumission!

M. DUBAURE: La soumission sera-t-elle durable? (Nouvelles rumeurs aux centres.) Un rapport de M. le maréchal Bugeaud, qui n'a été publié que ce matin, dit que chaque année de fortes colonnes devront parcourir la Kabylie pour assurer cette soumission. Ce n'est pas tout: une des conditions imposées aux Kabyles leur défend de se faire la guerre entre eux, et nous réserve le droit de punir ceux qui contreviendraient à cette défense.

Ainsi, il nous faudra entrer dans la Kabylie pour percevoir nos impôts, il nous faudra y entrer pour exercer cette police que nous serons obligés de faire sans moyen de discerner les agresseurs et les coupables. Il peut y avoir là l'origine de quelque lutte terrible dans un pays où se trouvent 80,000 fusils.

L'expédition a été bien conduite, elle a été glorieusement conduite; mais les résultats ont été tels que nous les avions prévus.

On doit laisser sans doute une grande latitude à un général, oui, pour les manœuvres militaires, mais non pas sur la question de savoir si l'on doit faire ou ne pas faire une grande expédition.

L'expédition de la Kabylie n'était pas une simple question militaire. Elle nous a obligés à un accroissement d'effectif et à un accroissement de dépenses. Et le moment est-il bien choisi, alors que nos finances sont dans un très mauvais état et que l'on nous demandait un supplément de 47,000 hommes pour les besoins de l'intérieur? Nos ouvriers manquaient de pain, et nous augmentions inutilement nos dépenses en Afrique.

M. le ministre a fait un brillant tableau de ce qui s'est fait en Afrique depuis 1840; il aurait dû nous dire ce qu'il a fait depuis l'année dernière.

M. DE CASTELLANE: Rien. (Hilarité générale.)

M. DUBAURE: Depuis l'année dernière, le gouvernement a pris une bonne mesure: il a décidé que le siège des principales divisions militaires serait établi dans l'intérieur; mais, hors cela, il n'a eu que des envies d'agir, il n'a pas agi. Cette immense question n'a pas fait un seul pas. Aucune amélioration n'a été introduite, aucune des promesses qui nous avaient été faites n'a été tenue. On nous parle de casernes, de ponts, d'hôpitaux, de 52 millions dépensés ainsi. Le mérite de ces travaux nous est commun avec le gouvernement, car c'est nous qui avons accordé les 52 millions. (On rit.) Mais, en dehors de ces dépenses, qu'a-t-on fait? Savons-nous seulement si ces dépenses ont été bien faites? S'il y avait une presse libre en Algérie, nous le saurions. Et que nous apprennent nos correspondances? Les plus belles routes, celles qui avoisinent Alger, sont impraticables dès qu'il pleut. On est obligé de prendre des arrêtés pour y interdire la circulation en temps de pluie. (Rires.) Il ne faut donc pas se faire trop d'illusions sur les améliorations que nous avons introduites en Algérie.

Quant aux intérêts privés, M. le ministre a reconnu qu'ils étaient mal gouvernés. J'espère qu'en sortant de cette séance, il s'occupera de pourvoir à ce besoin. Ainsi, ici encore les observations de la commission étaient fondées.

Nous employons en Algérie des forces et des capitaux énormes. Aucun peuple n'a fait de pareils efforts. Quoi qu'en ait dit M. le ministre, je crains que les résultats n'aient pas encore répondu à des efforts aussi considérables.

M. GUIZOT établit la différence de formes qu'il y a eu entre la protestation de la commission de 1843 et celle de la commission de 1847 contre l'expédition de la Kabylie. Il avoue que le ministère a élevé d'abord beaucoup d'objections contre l'expédition de la Kabylie, mais il ajoute qu'il a fini par y adhérer, sur les observations de M. le maréchal Bugeaud.

M. Guizot donne lecture de la lettre d'adhésion de M. le ministre à M. le maréchal Bugeaud.

M. DE TOCQUEVILLE: On ne nous a pas communiqué cette lettre.

M. GUIZOT: M. le ministre de la guerre ne pouvait vous communiquer toute sa correspondance. (Murmures.)

L'honorable député en a appelé à l'avenir. Si ses craintes ne se réalisent pas, le maréchal Bugeaud aura bien jugé de l'opportunité de l'expédition, et il aura bien fait de l'entreprendre. (Rumeurs.) Attendons.

M. Dufaure s'étonne que nous n'ayons pas fait davantage pour corriger les vices de l'administration civile. Qu'on nous laisse donc le temps d'agir. Il n'y a que dix-huit mois que l'ordonnance de 1843 est appliquée; nous ne pouvons en aussi peu de temps reconnaître les vices d'une aussi grande machine.

M. G. DE BEAUMONT, revenant sur l'accident relatif à l'expédition de la Kabylie, justifie la conduite tenue par la commission. Il cherche à établir que l'opinion du gouvernement avait toujours été contraire à l'expédition de la Kabylie. Il cite des lettres du ministre de la guerre au maréchal Bugeaud, une lettre du 2 mars, une lettre du 12. Il reproche à M. le ministre de n'a-

instruire le sultan de l'état de leur pays.

Enfin, j'ai pu regagner Van, où Hassan-Pacha, qui est un homme des plus éclairés de l'empire, m'a reçu avec beaucoup de distinction et de bienveillance. J'ai recueilli de nombreuses inscriptions curieuses dans la forteresse et jusque sur la frontière de l'Azerbajan; puis de là je me suis dirigé, par Hardisches et Adeljaras, vers Akelt, où j'ai trouvé des ruines superbes. C'est là que nous avons été pris par les neiges, et depuis ce jour notre voyage a été plein d'angoisses: dix fois nous avons failli périr. Dans le trajet de Bitlis à Sert, mon domestique a été emporté avec son cheval par une avalanche à plus de cent cinquante pieds au fond d'un torrent. Le lendemain, mon compagnon et moi, avec nos deux katerdjis, nous avons échappé à la mort par un miracle de la Providence, et deux jours après, sans notre extrême célérité, nous aurions été massacrés dans les montagnes de Voellac.

J'ai visité tour à tour Sert, Djezireh, capitale de la Haute-Mésopotamie; et, près des rives du Tigre, dans les montagnes de la Médie, j'ai découvert un bas-relief que le savant major Rawlinson attribue aux Parthes; puis, après avoir traversé à grand-peine les montagnes des Yezidis, ces féroces adorateurs du mauvais principe, je suis arrivé à Mossoul à temps pour voir la merveilleuse découverte de M. Botta.

De Mossoul j'ai descendu le Tigre jusqu'à Bagdad, et j'ai pu étudier les nombreux restes des villes assyriennes; j'ai suivi la marche de Xénophon depuis Constantinople jusqu'à la Babylonie, et si ce voyage a été rempli d'obstacles, il a du moins été bien fructueux pour la science, car je suis riche en matériaux de toute sorte. Maintenant je suis auprès de M. le baron de Veimar, qui représente la France à Bagdad d'une manière si noble et si ferme, et près duquel j'ai trouvé une généreuse hospitalité, hospitalité bien appréciée après cinq mois de courses à travers les populations les plus féroces du globe, et exposé à toute l'inclémence d'un hiver rigoureux, mourant de faim, couchant sur la neige la plupart du temps, et chaque jour courrant le risque d'être assassiné.

Je vais aller explorer longuement les ruines de Babylone, Ctésiphon; Koufra, puis je me dirigerai vers Bassora et le golfe Persique, après quoi je retournerai vers Persépolis, pour de là gagner Hamadan et pénétrer chez les redoutables Baktiars, si c'est possible.

LOTTIN DE LAVAL. (Journal de Constantinople.)

voir pas communiqué tous les documents qu'il avait entre les mains. Il n'y a pas de sincérité dans une pareille conduite. (A gauche : Très bien !)

L'orateur s'associe à tout ce qui a été dit par l'honorable M. Dufaure, et fait remarquer que nous sommes bien loin d'avoir soumis toute la Kabylie. La partie qui a reconnu notre autorité n'en représente que le tiers.

Après quelques observations de M. de Tocqueville, rapporteur de la commission, la chambre décide qu'elle passera à la délibération des articles. La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 10 juin.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant demande de crédits pour les services militaires et civils de l'Algérie.

La délibération s'ouvre sur les articles.

L'article 1^{er} du gouvernement ouvre un crédit de 25 millions pour l'entretien en Algérie de 54,000 hommes et 5,500 chevaux en sus de l'effectif déterminé en 1846.

La commission propose une réduction de 78,000 fr.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE y adhère.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais en conséquence mettre successivement aux voix les divers chapitres du tableau dressé par la commission et ordonné par nature de service.

Au sujet du chapitre 2 (administration criminelle), M. Beaumont (de la Somme) relève l'adjonction d'un avocat en titre placé près de la direction de l'Algérie, aux appointements de 8,000 fr.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE : Cet avocat est indispensable. Il se présente journellement des questions contentieuses, qui exigent le secours d'un avocat consultant.

Le chapitre est adopté après de nouvelles observations de MM. de La Rue, commissaire du roi, et de Beaumont.

M. GARNIER-PAGÈS propose une réduction de 40,000 fr. sur le chapitre 9, intitulé : Solde et entretien des troupes. Il veut formuler par cet amendement l'idée de tout le monde, que la guerre est finie, et qu'il faut commencer à coloniser. A ce propos, il présente de courtes considérations sur l'effectif, et continue ainsi :

Maintenant, Messieurs, bien des systèmes vous sont présentés : vous avez le système de M. le maréchal Bugeaud, le système de M. le général Lamoricière, et celui de M. le général Bédau. Enfin vous avez encore de nombreux systèmes de colonisation civile.

Dans ces divers systèmes, quel soit celui qu'on adopte, il est nécessaire d'augmenter les crédits à affecter aux travaux civils. La colonisation est impossible si vous ne desséchez pas les marais. Eh bien ! qu'allez-vous faire ? Allez-vous augmenter le chiffre de nos dépenses, chiffre évalué à 451 millions par M. Desjobert, et tout au moins à 422 millions par M. le rapporteur de votre commission ?

Voulez-vous, dis-je, accroître encore cette dépense ? Un amendement qui nous a été soumis par divers membres de la commission vous propose de voter un crédit pour la colonisation ; mais je me demande précisément si, dans l'état actuel de nos finances, de nouveaux sacrifices nous sont possibles. Je ne le crois pas. Je me dis que, si, d'un côté, il y a nécessité d'accroître les crédits à affecter aux travaux de colonisation, d'un autre côté, il n'est pas possible d'augmenter les dépenses de l'Algérie.

L'orateur ajoute que, si la réponse du ministère à cette question est affirmative, il n'insistera pas pour son amendement.

M. TRÉZEL, ministre de la guerre, répond qu'on s'appliquera à ne pas augmenter l'effectif, et que les économies qu'on pourra faire seront appliquées à des travaux de colonisation.

M. GARNIER-PAGÈS retire son amendement.

Un débat s'engage entre MM. Bureaux de Puzy, Trézel, Oudinot, de Lamoricière, sur le travail des soldats en Afrique.

M. BUREAUX DE PUZY demande si le ministre de la guerre entend que les soldats doivent être employés à d'autres travaux que les travaux militaires.

M. TRÉZEL : En principe, les soldats ne doivent être employés qu'aux travaux militaires, mais on ne peut empêcher qu'en certaines circonstances ils ne prêtent leur aide à des colons malheureux.

M. OUDINOT remercie le ministre d'avoir reconnu ce principe.

M. DE LAMORICIÈRE : Le travail en Algérie n'est pas nuisible à la santé du soldat, au contraire, et il aime mieux s'occuper que de rester à ne rien faire. Le soldat doit mettre vingt centimes à l'ordinaire, et il lui reste le son de poche. Il n'est pas fâché d'accroître un peu son pécule ; c'est ce qui fait que dans les villes il demande à travailler pour les bourgeois.

M. BUREAUX DE PUZY : On ne peut soutenir sérieusement que le travail dans des contrées marécageuses soit favorable à la santé des troupes. Les renseignements qui nous viennent de l'Algérie sont contraires à cette assertion. Je m'en tiens donc à la réponse de M. le ministre de la guerre.

M. TRÉZEL : Je ne reconnais pas qu'on doive se priver des troupes pour activer des travaux utiles à la colonisation. (Adhésion.)

M. BUREAUX DE PUZY : Vous violez alors les lois qui garantissent la situation de nos soldats et qui régissent les droits de l'armée.

M. LARABIT dépose sur le bureau de la chambre une pétition signée par 54 habitants de la ville de la Ferté-sous-Jouarre, dont 40 conseillers municipaux, qui se plaignent de ce que leur administration municipale vient d'être composée dans un but électoral plutôt que dans un intérêt municipal.

M. BEAUMONT (Somme) se plaint de ce que le marché passé récemment pour le coucher des soldats est plus onéreux pour eux que le marché précédent. Il présente d'autres observations sur l'habillement des troupes en Algérie, etc.

MM. Trézel et Evraud Saint-Jean, commissaire du roi, s'attachent à réfuter ces observations.

M. DE TOCQUEVILLE, rapporteur, soutient que le ministre, en accordant de nouveaux avantages à la compagnie Vallée, qui se charge du couchage, aurait dû en profiter pour exiger une amélioration dans le sort de nos soldats, qui, au contraire, s'est aggravé. Et la plupart des chefs préféreraient mettre nos soldats sur la paille plutôt que de les placer dans les lits que la compagnie Vallée fournit aujourd'hui.

MM. de La Guiche, Manuel et Trézel sont encore entendus, puis on adopte sans débat plusieurs chapitres de crédits.

Matériel de l'artillerie, 419,000 fr.

M. DE TOCQUEVILLE : M. le ministre a dit qu'il y avait en Afrique 650 pièces et 1,200 canonnières. Nous ne le nions pas ; mais ce que nous croyons, c'est qu'on n'a pas fait ce qu'on devait pour la défense des côtes. Il n'y a pas, en Algérie, un fort que l'ennemi ne pût prendre, par une batterie, sur la côte, qu'on ne pût tourner. Cela résulte des rapports mêmes adressés au gouvernement. La commission s'est étonnée, et elle croit devoir s'étonner encore. Depuis dix-sept ans nous sommes en Afrique, et aucune précaution n'a été prise pour mettre notre conquête à l'abri d'un coup de main ; c'est que le gouvernement ne s'occupe de l'Algérie que par hasard et quand il ne peut pas faire autrement.

M. LE GÉNÉRAL BELLEFONT : On n'est pas resté inactif. Déjà le port d'Alger, qui doit valoir Gibraltar, est très avancé.

M. TRÉZEL : La défense des côtes de l'Algérie n'a pas été abandonnée à l'examen d'agents subalternes. On a déjà exécuté de nombreux travaux ; on a fortifié tous les points qui paraissent vulnérables.

M. JULES DE LASTEYRIE : Je demanderai quel est le système qu'on adopte pour le port d'Alger. On ne sait pas encore où l'on construira les mûles.

M. DE LA RUE : Les études pour l'agrandissement sont terminées. Un plan a été adopté, approuvé par le gouverneur-général et envoyé au ministre de la guerre, qui l'a accepté. Il n'y avait pas péril en la demeure. La jetée commencée à 506 mètres, et elle doit en avoir 700. Le port de guerre contiendra 55 vaisseaux de haut bord et 5 frégates à vapeur. Il y aura en outre un port marchand et un arsenal. Le port coûtera 55 millions ; la rade ajoutera 57 millions à cette dépense. Le plan est soumis actuellement au conseil de l'amirauté ; on conviendra que pour un travail de cette importance on ne doit pas trop se hâter.

M. JULES DE LASTEYRIE : Voilà avec quelle rapidité marchent les travaux. Les plans ont voyagé de la commission nautique à la commission mixte, de l'Assemblée de l'administration supérieure à Paris ; du conseil de l'amirauté ils iront au conseil des ponts et chaussées.

L'honorable membre critique d'ailleurs une partie des travaux déjà exécutés. — Il est quatre heures, la séance continue.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 9 juin.

La discussion de la loi sur l'enseignement et l'exercice de la chirurgie et de la pharmacie continue.

M. LE PRÉSIDENT annonce que les procès-verbaux des délibérations de la commission des hautes études viennent d'être déposés sur le bureau et peuvent être consultés par tous les membres de la chambre.

M. COUSIN demande la communication des procès-verbaux des délibérations du conseil royal de l'instruction publique en 1858, en ce qui touche l'enseignement de la médecine.

M. DE SALVANDY : Je n'ai aucune objection à faire ; ces procès-verbaux seront déposés demain.

Un long débat, auquel prennent part MM. Cousin, de Montalembert, de Barthélémy et Ch. Dupin, s'engage sur le moyen d'introduire au commencement de la délibération sur les articles la discussion du principe de l'ordre unique ou des deux ordres de médecins.

MM. Cousin et de Barthélémy déclarent retirer les amendements qu'ils avaient déposés à ce sujet et se réunir à celui de M. Flourens ; il demeure établi que la délibération s'engagera demain sur cet amendement qui consacre deux ordres de praticiens.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 10 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner divers projets de loi tendant :

Le premier, à ouvrir un crédit de 5,600,000 f. pour réparer les dommages causés aux digues et voies navigables par le débordement de la Loire ; Le deuxième, à ouvrir des crédits pour acquérir la propriété de Claude Grillet, et y établir l'école des mineurs de Saint-Etienne ;

Le troisième, à porter à 275 millions, pendant l'année 1847, la somme des bons royaux en circulation ;

Le quatrième et cinquième, à autoriser des changements de circonscriptions territoriales dans le département de la Gironde.

A l'ouverture de la séance, la chambre reprend la discussion du projet de loi sur l'enseignement et l'exercice de la médecine.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des amendements proposés par M. Flourens, auxquels se sont réunis MM. Cousin et de Barthélémy.

Ces amendements sont ainsi conçus :

« 1. L'exercice de la médecine est confié à deux ordres de praticiens : les licenciés et les docteurs.

» 2. L'enseignement de la médecine est donné par deux ordres d'écoles : les écoles secondaires et les facultés.

» 3. Les écoles secondaires confèrent le titre de licencié comme les facultés.

» 4. Les facultés seules confèrent le titre de docteur.

» 5. La durée des études pour la licence est de trois années.

» 6. La durée des études pour le doctorat est de cinq années, non compris le temps des épreuves.

» 7. Les études faites dans une faculté des sciences, et constatées par le titre de bachelier ès-sciences naturelles, abrègent d'une année les études à faire dans une école secondaire.

» 8. Nul élève ne peut obtenir le titre de licencié ou de docteur, s'il n'a pratiqué pendant une année dans un hôpital sous les yeux d'un maître.

» 9. Tout docteur et tout licencié peuvent faire des cours particuliers sur les diverses branches de la médecine.

» 10. Les seuls docteurs peuvent devenir professeurs ou agrégés, soit dans les écoles secondaires, soit dans les facultés. Ils peuvent seuls aussi être chargés de l'enseignement et du service dans les hôpitaux. »

M. DE SALVANDY dépose les procès-verbaux de la haute commission médicale réclamés hier, plus vingt-un projets de loi sur la matière, nés soit dans les commissions, soit dans les facultés, soit dans les ministères.

Un débat peu important, auquel prennent part MM. Cousin et de Barthélémy, s'élève à propos de l'ordre de la discussion.

Ces deux honorables membres consentent bien à ce que les amendements de M. Flourens viennent avant les leurs, mais ils ne renoncent pas pour cela à leurs propositions.

M. FLOURENS développe ses amendements.

Il est quatre heures, la séance continue.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LYON.

PRÉSIDENCE DE M. LAGRANGE.

Audience du mardi 8 juin 1847.

Héroïque résistance d'un âne arrêté par deux voleurs.

« L'âne, dit M. de Buffon, est de son naturel aussi humble, aussi patient, aussi tranquille que le cheval est fier, ardent, impétueux ; il souffre avec constance et peut-être avec courage les châtimens et les coups, etc., etc. »

O monsieur de Buffon ! vous n'auriez certainement pas écrit ce peut-être si vous eussiez assisté à la scène qui se passait le 24 mai dernier, à une heure et demie du matin, sur le cours Lafayette. Supposez qu'au lieu de l'honnête grison, un coursier pur sang eût été trouvé dans l'écurie du sieur Servière, rue Madame, aux Brotteaux, par Ruffier et Devaux, deux frénétiques amateurs d'équitation. Arrivés sur le cours, les deux amis auraient enfourché la monture, puis une légère pression de la cuisse eût fait partir au galop le noble animal ; et aujourd'hui Servière arracherait dans son désespoir, les poils de sa barbe, pendant que Devaux boirait, avec son camarade Ruffier, dans quelque cabaret, le prix de la razzia. Mais ils avaient affaire à l'intelligent quadrupède aux longues oreilles, et les choses ne pouvaient ainsi se passer sans façon. A peine Ruffier et Devaux sont-ils installés sur son dos que celui-ci s'arrête ; ses pieds semblent avoir pris racine, ou, si vous voulez, ils se sont changés en piquets comme ceux de l'âne de Sancho. Devaux descend, le frappe à coups redoublés, saisit sa queue et emploie tous les arguments pour le décider à marcher en avant ; une ruade renverse Devaux et dépose promptement Ruffier par terre, mais le combat ne fait que commencer. Furieux de la mésaventure, Ruffier et Devaux se précipitent sur l'entêté et font tomber sur lui une véritable grêle de coups de pieds et de coups de poings.

Un propriétaire ne s'expose pas ainsi à faire périr sa propriété, c'est la réflexion pleine de sagesse qu'inspira au nommé Thomachon la barbare conduite des deux larrons. « A qui appartient cet âne ? demande-t-il. — Il est à nous, répond Devaux ; mais nous avons fait un bien mauvais marché. » Pendant cette interpellation, celui qui en faisait le sujet avait mis à profit le moment de répit qu'on lui donnait ; subitement il faisait volte-face et reprenait à la course le chemin de la rue Madame, où l'attendait sa litière. Quant à Ruffier et Devaux, ils suivaient Thomachon au poste du cours Morand.

Grâce au courage de son grison, Servière n'a rien perdu, et Devaux et Ruffier ont gagné une petite condamnation à trois mois d'emprisonnement, pendant lesquels ils auront tout le temps de réfléchir aux fâcheuses conséquences de leur équitation nocturne.

Chronique.

Les délégués du commerce viennent de publier un mémoire sur le projet des nouvelles taxes d'octroi. Après avoir combattu le principe sur lequel l'administration s'appuie, ils ont pris un à un tous les articles que la mairie s'obstine encore à imposer, et ils ont démontré combien serait grand le préjudice causé au commerce et à l'industrie de Lyon par l'établissement des taxes.

Les faits relatés dans ce mémoire suffiront, nous l'espérons du moins, pour prouver aux conseillers municipaux qui hésitent encore qu'il est plus raisonnable de défendre les intérêts de la cité que l'amour-propre et les faux calculs de la mairie. Si M. le maire ne retire pas son projet tout entier, nous engageons les électeurs à tenir note des conseillers qui voteront pour ou contre les taxes, afin de s'en souvenir aux élections prochaines.

— Le 6 juin courant, au territoire d'Irigny (Rhône), a été retiré des eaux du fleuve un cadavre du sexe masculin, âgé d'environ 40 ans, taille de 1 m. 75 c., cheveux, barbe et moustache noirs, de forte corpulence, privé de deux dents à la mâchoire supérieure ; vêtu d'un habit-veste en drap bleu, un gilet même drap, un autre gilet de dessous en basin de couleur et à mouches avec boutons en métal, une paire de bretelles en coton tricoté, un pantalon en velours, une chemise en coton bleu sans marque, une cravate en coton fond brun à raies jaunes, souliers ferrés et lacés. Autour de sa taille était une ceinture à sangle et à bande.

S'adresser, pour plus amples renseignements, au bureau de la police de sûreté, à l'Hôtel-de-Ville.

— L'éroulement prétendu du viaduc de la Nerthe, sur la ligne du chemin de fer de Marseille à Avignon, était une nouvelle fausseté que la Presse a donnée d'après une lettre faussement signée du nom d'un des administrateurs de la compagnie. Cette lettre a été remise au procureur du roi.

— On lit dans la Patrie :

« On disait ce soir que M. Baude, ancien préfet de police, était nommé préfet du Rhône, en remplacement de M. Jayr, et que sa place au conseil d'état était dévolue à M. Mahul, député et ancien préfet de la Haute-Garonne. »

— Le courrier de Marseille du 9 juin 1847 a apporté le prix de 31 fr. la charge de huit doubles décalitres de blé de Pologne, du poids de 120 à 123 kilog. la charge. Les Roumélies étaient de 3 à 4 f. au-dessous.

A Lyon, sur la place, il s'est fait mercredi dernier 200 sacs beau Roumélie au prix de 36 f. les 100 kilog.

Aujourd'hui, on les demande à 33 fr.

Les farines premières sont offertes à 58 f. les 100 kilog.

Les belles deuxièmes d'Italie, sous plombs, sont aussi offertes à 52 fr. les 100 kilog.

Il n'y a pas d'acheteurs à ces prix.

— Un incendie a eu lieu au petit séminaire de Meximieux, dans la nuit du 7 au 8 juin.

Le feu a été aperçu à une heure et demie du matin par le courrier de Chalamont. L'alarme ayant été aussitôt donnée, les secours sont arrivés avec une grande promptitude de la ville et des environs.

La compagnie des sapeurs-pompiers a montré le dévouement éprouvé qui l'a depuis long-temps signalée à la reconnaissance des habitants. Les autorités de la ville se sont immédiatement transportées sur le théâtre de l'incendie ; leur présence a maintenu l'ordre et dirigé les travaux. En moins d'une heure on est parvenu à maîtriser le feu et à le concentrer dans la chapelle. Ce bâtiment est entièrement perdu. On a aussi à regretter la perte d'une grande partie du linge des élèves, dont les malles étaient placées au-dessus.

Les mesures sont prises pour que les cours ne soient pas interrompus.

On ignore quelle a été la cause de l'incendie. Il est très probable qu'il doit être attribué à la malveillance.

On annonce d'autre part qu'on a trouvé dans une autre partie des bâtiments, près des dortoirs, un faisceau de petit bois et d'autres matières inflammables à moitié consumés. Là, le feu s'était éteint de lui-même.

M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction se sont transportés sur les lieux.

La perte foncière et mobilière s'élève, dit-on, à 30,000 fr. Depuis six mois l'assurance du bâtiment était expirée, et l'on avait négligé de la renouveler.

Les habitants de Meximieux sont sous l'empire d'une grande terreur par suite de cet incendie et de l'assassinat qu'on y a commis dernièrement. Le bruit s'y est répandu et accrédité qu'une bande de malfaiteurs s'y est organisée pour exploiter la localité. Il est certain que plusieurs tentatives de vol ont été faites, notamment dans la nuit où a eu lieu l'incendie du séminaire.

— Un autre incendie qui a éclaté le 2 juin a détruit entièrement la grange Barry, section de la commune de la Balme. Cette grange était occupée par les frères Geoffroy, cultivateurs. On suppose que le feu a été occasionné par des étincelles échappées d'une cheminée et tombées sur le toit de chaume. Le manque d'eau et la violence du vent ont paralysé tous les secours. La perte totale est évaluée à 5,000 f. Le bâtiment était assuré.

— Un malheureux chasseur nommé Benoit Ferraz, du hameau de Merpuis, commune de Serrières, s'est noyé le 2 juin en poursuivant un merle blessé qui était tombé dans la rivière d'Ain.

Nouvelles diverses.

On lit dans le Morning Herald du 7 :

« Un accident terrible est arrivé sur le chemin de fer de Londres à North-Western. La nouvelle a produit une grande sensation à Birmingham. Une collision a eu lieu entre deux convois : sept personnes ont été tuées et plusieurs blessées. Les corps sont restés déposés à Wolverton. Parmi les voyageurs blessés, trois ne survivront pas. »

Le Morning Post ajoute quelques détails sur cette catastrophe : « L'accident est arrivé à peu de distance de la station de Wolverton du chemin de fer appelé London and North-Western rail-way. »

« Un convoi de voyageurs composé de dix-neuf wagons, par suite d'une méprise d'un constable de la police, est entré sur la voie ferrée des wagons de marchandises, et il s'est heurté contre un convoi de six wagons chargés de charbon. Les cinquième et sixième wagons du convoi des voyageurs ont été brisés en mille pièces. Les corps ne sont pas mutilés. Il est évident que les victimes ont péri par asphyxie. Le constable Fossey est arrêté. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

COLISÉE CIRQUE DES FRÈRES LALANNE, premiers sujets équestres de Paris.

Aujourd'hui samedi 12, relâche. — Demain dimanche 13, pour la clôture définitive et sans remise, grande représentation.

ARÈNE FRANÇAISE,

Située aux Brotteaux, cours Lafayette, à l'angle de l'avenue de Saxe.

Dimanche 13 juin 1847, lutte d'hommes.

Représentation extraordinaire, où le sieur Martin, de Villeneuve, dit le Beau Lutteur, des Arènes de Nismes, paraîtra pour remplacer le sieur Plantevin, son adversaire.

Troisième et dernière partie (dite la belle) entre les sieurs Hugues le Meunier, dit le Terrible, des Arènes de Nismes, et l'indomptable Félix Alphonse, de la Croix-Rousse. Cette partie aura lieu à sept heures précises.

Les bureaux seront ouverts pour cette représentation à quatre heures; on commencera à cinq heures et demie.

COURS DE MAGNÉTISME PRATIQUE

en douze leçons.

Ce cours a lieu quatre fois par semaine: le lundi, le mardi, le jeudi et le samedi, à huit heures du soir. L'ouverture aura lieu le 14 juin 1847, chez M. Roux, quai Bon-Rencontre, 67, au 4^{me}. On peut aussi se procurer des cartes chez M. Savy, libraire, place Bellecour. — Prix: 15 fr. les douze leçons.

Bourse de Paris du 10 juin 1847.

Les fonds anglais sont arrivés en hausse de 1/4 0/0, et le 5 0/0 a été fait

avant l'ouverture à 77 65. Au parquet, il a ouvert à 77 65. Quoique les affaires aient été assez actives, les fonds n'ont éprouvé que des variations insignifiantes. Le 5 n'a pu dépasser le cours de 77 70 au parquet, bien qu'il ait été fait à 77 75 dans la coulisse, et il a fermé au parquet à 77 65. Après la clôture, le dernier cours a été aussi 77 65.

| CHEMINS DE FER. | |
|------------------------------------|---------|
| Trois pour cent | 77 60 |
| Quatre pour cent | 100 25 |
| Quatre et demi pour cent | 104 50 |
| Cinq pour cent | 117 25 |
| Emprunt de 1844 | » |
| Trois pour cent belge | » |
| Quatre 1/2 p. cent belge | 97 |
| Cinq pour cent belge | 100 5/4 |
| Récépissés Rothschild | 105 25 |
| Cinq pour cent romain | 100 5/8 |
| Trois pour cent espagnol | » |
| Banque de France | 5510 |
| Banque belge | » |
| Caisse Lafitte | 1185 |
| Comptoir Gannoner | 1120 |
| Obligations de Paris | 1360 |

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 12 juin.

| CHEMINS DE FER. | COMPTANT. | | LIQUID. COUR. | | LIQ. PROCH. | |
|---------------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|------------------------|----------------|
| | 1 ^{er} cours. | dernier cours. | 1 ^{er} cours. | dernier cours. | 1 ^{er} cours. | dernier cours. |
| Paris à Orléans. | » | » | 1275 | 1275 75 | 1275 | 1275 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | 1280 | » |
| Paris à Rouen. | » | » | 975 | 972 50 | 976 25 | 975 75 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | » | » |
| Avignon à Marseille | » | » | 787 50 | 781 25 | 785 75 | 780 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | 763 75 | 760 |
| Orléans à Vierzon. | » | » | 616 25 | 617 50 | 617 50 | 618 75 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | 625 | » |
| Chemin du Nord | » | » | 605 75 | 605 75 | 602 50 | 605 75 |
| prime d. 10 | » | » | » | » | » | » |
| Paris à Lyon | » | » | » | » | » | » |
| prime d. 10 | » | » | » | » | » | » |
| Lyon à Avignon | » | » | » | » | » | » |
| prime d. 10 | » | » | » | » | » | » |

Etude de M^e Matrod, avoué à Lyon, rue de de la Préfecture, n. 1.

VENTE PAR LICITATION,

A LAQUELLE LES ÉTRANGERS SERONT ADMIS,

Le samedi 26 juin 1847,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, D'UN

BEL IMMEUBLE

Comprenant deux corps de bâtiments,

Sur une superficie d'environ 600 mètres carrés, Sis à Lyon, rues Dugas-Montbel et Blanchet, près l'embarcadere projeté du chemin de fer de Paris à Lyon.

Cet immeuble dépend de la communauté qui a existé entre M. Jean Monnairoux, dit Monnairont, et la dame Elisabeth Olivier, sa défunte épouse.

Il sera vendu en deux lots séparés, sur la mise à prix, pour le premier lot, de 100,000 f. Et pour le deuxième lot, de 50,000 f. Avec enchère générale.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Matrod, avoué poursuivant, et à M. Monnairoux, demeurant dans la maison à vendre, rue Dugas-Montbel, n. 11. (5335)

A VENDRE en pleine activité et d'un bon revenu, situé dans un bon quartier de la ville, ayant une bonne clientèle. On donnera toutes facilités pour le paiement. — S'adresser à M. Martin, teneur de livres, quai d'Orléans, n. 27, au 3^e, à Lyon. (622)

A VENDRE Fonds de parapluies fondé depuis quarante ans, situé dans le quartier le plus commerçant de la ville. — Prix: 3,000 f. — S'adresser à M. Martin, rue Poulailherie, 9, au 3^{me}. (627)

A VENDRE de suite. — Un ancien Fonds de Café, tenu depuis dix-sept ans par les mêmes personnes, qui désirent se retirer des affaires. Ledit fonds est situé rue du Chapeau-Rouge, n. 23, au coin de la place de la Visitation, à la Croix-Rousse. S'y adresser. (642)

A VENDRE D'OCCASION. — Un assortiment de portes palières et portes de chambres de toutes dimensions, placards, fermetures, croisées, agencements de magasin et autres boiseries, à des prix modérés. S'adresser à M. Drizet, menuisier, rue Tramasac, 16, près de la place Saint-Jean. (573)

A VENDRE dans une des plus belles positions du centre de Lyon, un fonds de bijouterie et d'horlogerie très achalandé. On donnerait des facilités pour les paiements. — S'adresser à M. Alphonse, courtier, rue Clermont, n. 1. (587)

A VENDRE une jolie devanture, une boiserie qui peut se placer facilement, et différents ustensiles de pâtisseries.

AVIS. Une maison de commerce demande un jeune homme de 16 à 20 ans, qui puisse donner de bons renseignements et qui connaisse le calcul. On lui apprendra la tenue des livres. On désire qu'il habite avec ses parents, l'appointement étant très petit pour commencer. S'adresser, pour le tout, à MM. Durand et Co, rue Saint-Côme, 8. (2280)

A VENDRE pour cause de cessation de commerce, un ancien fonds de charbon situé chaussée Perrache, au coin de la rue du Bélier, 10. S'y adresser à M. Billian. (664)

A VENDRE. Au prix de 5,000 francs.

Une maison de campagne avec cour et jardin, à une heure de Lyon, côté du midi. — S'adresser à la Régie immobilière, rue Bât-d'Argent, 12. (673)

VOITURE A VENDRE. Un phaéton presque neuf, à deux bancs, avec capote. S'adresser chez M. P. Corompt, rue du Pérat, n. 10, à Lyon. (2248)

A LOUER tout de suite, vaste magasin pouvant servir de remise ou d'entrepôt. — S'adresser rue de la Sphère, 10, au concierge. (660)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'etaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

| | | |
|------------|-----------|-----------|
| 8 fr. 40c. | pour cent | à 55 ans. |
| 9 | 31 | à 60 |
| 10 | 68 | à 65 |
| 12 | » | à 70 |
| 14 | 89 | à 80 |

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1. (5754)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Afranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon. (3570)

BILLARDS

En vente par liquidation,

Rue des Célestins, n. 6, à Lyon.

Désirant donner tous ses soins à la fabrication des articles en caoutchouc, bâches et prélaris, manteaux, courroies, tuyaux, etc., la maison SOLLIER ET FALCOT a l'honneur d'informer MM. les propriétaires et cafetiers qu'elle possède un bel assortiment de billards modernes, qu'elle vendra à un grand rabais, voulant liquider cet article.

Ces billards ont tous été fabriqués par les soins de M. Sollier, connu depuis longues années pour sa bonne fabrication. (2256)

A LOUER tout de suite, ensemble ou séparément, vaste rez-de-chaussée et 1^{er} étage avec une grande terrasse, quai d'Albret, n. 12, aux Brotteaux. S'y adresser. (659)

A LOUER à la Saint-Jean prochaine, divers magasins dans le petit passage de l'Argue, dont l'un, composé de trois ares, est occupé depuis longues années par un orfèvre-joaillier. S'adresser rue du Plat, n. 10, au 1^{er}. (6264)

A LOUER tout de suite. — Local de 1^{er} ordre, agencé à neuf, pour café, situé dans le quartier le plus fréquenté de Bellecour, et devant alimenter le cercle le mieux composé de la ville. S'adresser rue de Bourbon, 11, à l'entresol. (632)

A LOUER de suite, pour cause de décès. Joli appartement, au rez-de-chaussée, de quatre pièces fraîchement agencées, cave et grenier, place Louis-le-Grand, n. 4. — S'adresser au concierge. (653)

ASSOCIATION.

Des capitaux, depuis 5,000 f., 10,000 f. jusqu'à 40,000 f., seraient employés dans des industries offrant bénéfices et garanties positives. — S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (674)

GAZ DES TROIS VILLES DU MIDI.

Les administrateurs de la Compagnie d'Éclairage par le Gaz des trois villes du Midi ont l'honneur de prévenir MM. les actionnaires que l'assemblée générale aura lieu le mardi 6 juillet prochain, dans les bureaux de la Compagnie, rue Royale, n. 21, à onze heures trois quarts. (2282)

EAUX THERMALES

De la Motte-les-Bains (Isère).

L'établissement sera ouvert cette année du 10 juin au 30 septembre. Le bureau des voitures est, comme les années précédentes, place Grenette, à Grenoble. (625)

GAZ DE MONTPELLIER.

Le conseil d'administration du Gaz de Montpellier invite les porteurs des titres délivrés contre les promesses d'actions, avant la conversion de la société civile en société anonyme, sous les nos 24, 25, 26, 27, 28, 29, 867, 868, 869, 870, 871, 878, 879, 880, 881, 882, 883, 884, 885, 886, 887, de vouloir bien se rendre immédiatement au bureau des transferts, rue Royale, n. 21, de dix heures à une heure, pour échanger ces titres contre des actions définitives et recevoir les coupons des dividendes échus. (2270)

AVIS. Un conscrit de la classe de 1846, taille de 1 mètre 750 millimètres, demande à remplacer un autre conscrit. S'adresser au café du Nord, rue du Chapeau-Rouge, n. 6, à la Croix-Rousse. (662)

AVIS. MM. P. WILLMAR et Co ont l'honneur d'informer MM. les porteurs des deux mille premiers titres de la Société des Hauts-Fourneaux et Forges de Bessèges que l'échange des actions, avec paiement des dividendes, est effectué par M. Petit-Girard, tous les jours non fériés, de onze heures à quatre heures, rue de Bourbon, 36, au 1^{er}. (646)

A dater du dimanche 6 juin courant.

OUVERTURE DE L'HOTEL DU POIRIER SANS PAREIL.

Repas de noces et autres, bal champêtre les étés et dimanches. (2254)

ENTREPRISE DE DÉMÉNAGEMENTS

PAR J. TOLLET, TAPISSIER, Ci-devant place Bellecour, n. 19, actuellement rue Bourgelat, n. 4, à l'angle de la place Henri IV.

L'expérience qu'il a acquise dans la partie de l'ameublement promet aux personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance toute espèce de sécurité. (593)

PROCÉDÉS-RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramasac, 22. — Magasins place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte-bouteilles, plats ronds et ovales à files et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués. On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

MAISON DE COMMISSION

Pour ventes et achats de propriétés.

Elle se charge aussi de la gestion et de l'estimation des propriétés, des partages de famille, de la levée des plans, de l'arbitrage, de la comptabilité commerciale, du redressement des écritures, enfin de tout ce qui concerne la géométrie et le commerce.

Le directeur se recommande par une longue expérience comme architecte, comme ancien géomètre de première classe et expert du cadastre, et comme ancien comptable d'une des plus importantes maisons de commerce de France.

S'adresser chez MM. Péronnet et Co, rue de Puzy, n. 22, à Lyon. (658)

ÉTABLISSEMENT THERMAL

D'Allevard (Isère).

EAUX MINÉRALES SULFUREUSES. Saison de 1847.

Ces eaux, éminemment sulfureuses, sont employées avec le plus grand succès dans le traitement de toutes les maladies de la peau, des rhumatismes, des névralgies et des névroses, de la paralysie, des maladies scrofuleuses, des vieilles syphilis, des maladies de la matrice et de la leucorrhée, des affections catarrhales, etc., etc.

L'établissement sera ouvert, comme les années précédentes, le 1^{er} juin 1847, sous la direction de M. DOREL.

A dater de cette saison, l'hôtel des Bains est monté en hôtel garni.

Le restaurant de l'hôtel sera tenu par M. Chevalier, ancien maître d'hôtel à Grenoble.

Le départ des voitures publiques qui font le service de l'établissement a lieu de Grenoble à 10 heures du matin, à 1 heure et à 10 heures du soir. Le bureau est établi au café de la Poste, place Grenette, n. 14.

S'adresser, pour tout ce qui concerne le service des eaux et pour la location des chambres et des appartements, à M. DOREL, directeur de l'établissement, à Allevard. (2281)

AVIS. Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représentation. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

Par Brevet d'invention

(sans garantie du gouvernement).

EAU DU PHÉNIX

Adjointe à la Pommade du Phénix.

Seule et unique découverte infaillible pour faire disparaître les pellicules, arrêter la chute des cheveux et les faire repousser, reconnue et approuvée par la Société de médecine de Paris. La grande vogue et les éloges réitérés attestent l'efficacité de ces deux topiques. Il ne faut pas les confondre avec tout le charlatanisme des pommades et eaux qui ont paru jusqu'à ce jour. On offre 500 f. à qui pourra montrer autant de preuves d'efficacité.

Entrepôt général chez M. Berle, coiffeur, parfumeur breveté, place des Terreaux, n. 17, à Lyon. Il fait des envois dans tous les pays. (635)

CHOCOLAT DESBRIÈRES

PURGATIF A LA MAGNÉSIE.

Dépot chez MM. BOUCHÉ, place du Change; LARDET, place des Jacobins; SIMON, rue Saint-Joseph; BOISSONNET, à la Guillotière; REVERCHON, à Vaise; REVERCHON, à la Croix-Rousse. (618)

CHEVAUX.

Les propriétaires de chevaux trouveront à la pharmacie LARDET, place de la Préfecture, n. 16, le dépôt d'un spécifique contre les indigestions et tympanite (gonflement). (309)

GRAINS DE SAINTE

C'est le meilleur des purgatifs qu'on appelle ordinairement de précaution. Ils rétablissent l'appétit, favorisent les digestions, restituent le coloris et l'embonpoint, et sont souverains contre la bile, la constipation, les glaires et la migraine. Ils purgent doucement, sans dégoût; leurs effets sont les plus salutaires et les moins fatigants. La saison actuelle est la plus opportune. — Dépôts aux pharmacies: à Lyon, place des Terreaux, 13; Turin, à Tarare; Couturier, à Saint-Etienne; Ayot, à Villefranche; Morel, à Mâcon; Tronchet, à Vienne; Delaage, à Voiron; Plana, à Grenoble. (4620)